

Mais le problème, à mon avis, c'est qu'il n'est pas possible de le faire sans que le gouvernement n'ait inclus un tel article dans le projet de loi, avant la deuxième lecture. C'est le problème que nous avons aujourd'hui. Il n'y a pas de changement à la Loi constitutionnelle dans le projet de loi C-69. Alors, l'honorable député, par amendement, ne peut pas proposer un tel amendement à ce projet de loi. Il doit le faire par un autre projet de loi qui n'est pas aujourd'hui devant la Chambre.

Le président suppléant (M. Kilger): Une courte intervention de l'honorable député de Bellechasse, parce que je ne veux pas entamer un débat.

M. Langlois: Monsieur le Président, je serai très bref. Lorsque, dans le projet de loi, on se réfère à l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867 tel qu'adopté en 1986, la modification adoptée en 1986, et on dit que cette loi—on ne change pas cette disposition—on dit tout simplement «cette disposition, pour les fins du projet de loi C-69, doit s'interpréter de telle façon.» Cela conclut mes remarques.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai écouté attentivement les représentations de l'honorable secrétaire parlementaire et de l'honorable député de Bellechasse en ce qui concerne le projet de loi C-69 et particulièrement la motion n° 4. Je vais prendre en délibéré l'argumentation faite par les deux députés sur la motion n° 4.

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. Kilger): Je voudrais aussi signaler à la Chambre la décision de la présidence au sujet du projet de loi C-69.

Sept motions et amendements sont inscrits au *Feuilleton* à l'étape du rapport du projet de loi C-69, Loi portant sur la création de commissions de délimitation des circonscriptions électorales et la révision des limites des circonscriptions électorales.

[Français]

La motion numéro 6 a été retirée. Les motions numéros 1, 2, 3, 5 et 7 seront groupées pour les fins du débat. Le vote sur la motion numéro 1 s'appliquera aux motions numéros 2, 3, 5 et 7.

[Traduction]

Avant de proposer les motions nos 1, 2, 3, 5 et 7 à l'examen de la Chambre, je présume que le Président voudra passer à la prochaine question à l'ordre du jour et aborder le projet de loi C-69 après la période des questions.

[Français]

Le Président: Chers collègues, comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, nous procéderons maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ÉDUCATION

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, dans le cadre de la récente reprise, on a créé 433 000 emplois au Canada. Cependant, en étudiant de plus près la situation, on s'aperçoit que ce chiffre cache un problème très inquiétant.

Le nombre d'emplois offerts aux jeunes qui sont titulaires d'un diplôme universitaire a augmenté de 25 p. 100. La proportion était de 14 p. 100 dans le cas de ceux qui avaient poursuivi leurs études après l'école secondaire, mais s'ils ne s'étaient pas rendus jusqu'à l'université.

Cependant, le nombre de débouchés pour ceux qui n'avaient qu'un diplôme d'études secondaires a baissé de 23 p. 100. Ainsi, il est très important que tous les Canadiens fassent tout en leur pouvoir pour encourager nos jeunes à continuer leurs études.

Le taux national de décrochage au niveau secondaire est de 18 p. 100. C'est inacceptable pour les Canadiens! J'exhorte tous les députés à faire ce qu'ils peuvent pour s'attaquer à ce problème très grave. Comme nous le savons tous, en investissant aujourd'hui dans nos jeunes, on investit dans l'avenir de tous les Canadiens.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, après avoir effectué des coupures de 5,5 milliards de dollars sur le dos des chômeurs, en 1994-1995, et d'au moins 700 millions de dollars dans le dernier Budget, le gouvernement continue de s'acharner sur les chômeurs en embauchant 600 nouveaux enquêteurs pour les dossiers d'assurance-chômage.

À la lumière des coupures effectuées dans l'assurance-chômage par ce gouvernement, nous avons appris que le nouveau credo des libéraux en matière de création d'emplois est de considérer les chômeurs comme des paresseux. Maintenant, le gouvernement les prend pour des fraudeurs.

Pendant ce temps, les mesures prises par le gouvernement pour recouvrer les 6,6 milliards de dollars d'impôts impayés sont insuffisantes pour redresser la situation. Pendant que les banques réalisent des profits de plus de 5 milliards de dollars, le gouvernement leur demande, supposément, de faire leur part en payant des impôts temporaires de 100 millions de dollars. Décidément, les priorités du gouvernement sont plus que discutables.

* * *

[Traduction]

LES ARTS

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, c'est certes un grand jour pour les habitants de Calgary. Hier, Jan Arden, de Calgary, a raflé les Juno, remportant ce prix dans trois catégories, soit celles de l'auteure-